



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2014-038

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt sept mai, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ,
Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand
STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO.

Excusés : Nadine MARION représentée par Maylis COSTAMAGNO
Fabien MICHEL représenté par Bertrand STELZ

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Laurence COLLADO

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de Suffrages exprimés : 15

FERMETURE DE LA QUATRIEME CLASSE.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et
L 2121-30,

Vu le code de l'éducation,

Vu le courrier du 7 avril 2014 de M. l'Inspecteur de l'Académie du Var nous informant de sa
décision de retrait d'un poste d'adjoint à l'école élémentaire d'Amplus pour la rentrée
scolaire de septembre 2014,

Considérant qu'il n'y a pas la nécessité de maintenir une quatrième classe pour l'accueil
des élèves de la commune dont le nombre est passé de 72 enfants à la rentrée 2011 lors de
l'ouverture de la quatrième classe à un prévisionnel de 60 enfants pour la rentrée 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la décision de M. l'Inspecteur de l'Académie du Var,

DECIDE que la quatrième classe située Rue Neuve dans le bâtiment communal dénommé
« salle des jeunes » sera fermée à la fin de l'année scolaire 2013/2014.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

